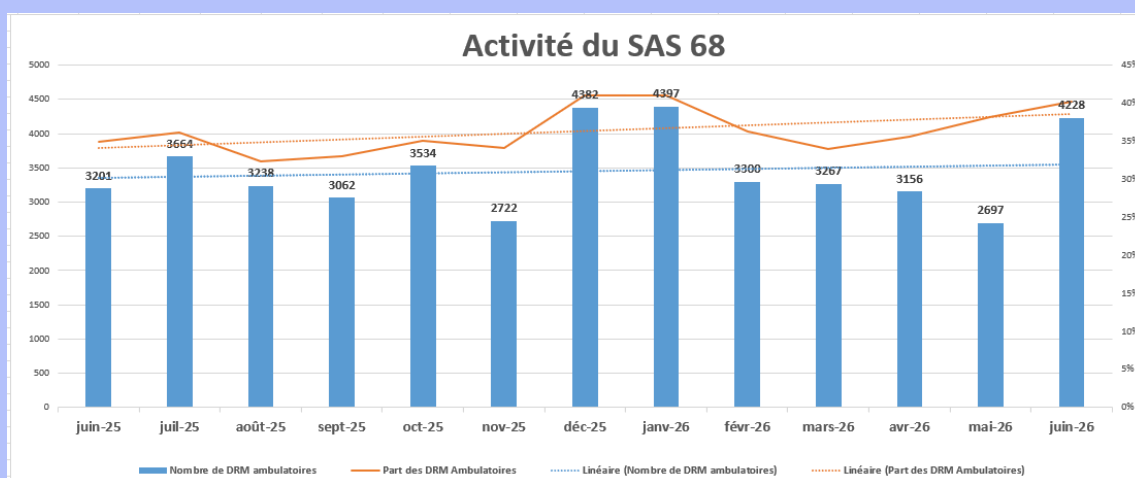


SAS'Partage

Sommaire

1. L'activité SAS du mois de juin 2026
2. Les actu SAS
3. Le coin effecteurs
4. Les filières spécialisées
5. Le coin régulateurs
6. L'agenda

L'activité SAS du mois de juin 2026



Nb décisions après régulation entre juin... 2025 et juin... 2026 :

Nb de décisions par type		
semestre	nb décisions	%
TOTAL	40 580	
Conseil médical	13 117	32%
Consult M Traitant	4 959	12%
Aller aux Urgences	4 620	11%
Envoi ambulance	2 856	7%
Aller à la MMG	1 058	3%
Aller au CNSP	3 041	7%
visite SOS	1 395	3%
Appeler M Garde	4 411	11%
Consult M Effecteur	3 212	8%
TéléConsultation	940	2%
Consult Dentiste	779	2%

Légende :

MMG : Maison médicale de garde

CNSP : Centres de Soins Non Programmés



L'été est enfin là ! Avec lui arrivent les journées ensoleillées, la chaleur et l'envie de profiter d'un peu de repos bien mérité.

Toute l'équipe du **SAS 68 Libéral** vous souhaite de très belles vacances, placées sous le signe de la détente et des bons moments.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre engagement à nos côtés tout au long de l'année. Nous serons ravis de vous retrouver dès la rentrée pour poursuivre ensemble nos projets.

En attendant, profitez pleinement de cette parenthèse estivale.

Très bel été et excellentes vacances à toutes et à tous !



**Vague de chaleur : forte
mobilisation du SAS 68 Libéral**

En raison de la persistance de **températures exceptionnellement élevées**, les départements du **Grand Est** ont été placés puis maintenus en **vigilance météorologique de niveau Orange puis Rouge**.

Durant cet épisode caniculaire, le **SAS 68 Libéral** a connu une **hausse significative de son activité**. Entre le **18 et le 28 juin 2026**, le nombre d'appels a augmenté de **20 à 30 %** par rapport à la semaine précédente. Le **samedi 27 juin**, l'activité était supérieure d'environ **30 %** à celle du samedi précédent. Le pic d'activité a été atteint le mercredi 1er juillet avec **240 dossiers** réglés par les équipes du SAS 68 Libéral.

L'activité est restée **très fluctuante** au cours de la journée, avec deux **pics de sollicitation** particulièrement marqués :

- **13 h 30 à 15 h ;**
- **18 h à 20 h.**

Afin de maintenir la **qualité de la réponse** apportée aux usagers, le dispositif de régulation a été renforcé. Un **quatrième médecin régulateur** est intervenu pendant **deux heures** lors du samedi le plus chargé, permettant d'absorber une activité supérieure de **47 %** à celle d'un samedi de référence hors période de canicule.

Par ailleurs, un **troisième créneau de régulation** a été ouvert les **30 juin, 1er et 2 juillet 2026**, afin d'accompagner la poursuite de l'épisode caniculaire.

En parallèle, le **SAS 68 Libéral** a lancé un **appel à mobilisation des médecins effecteurs** afin d'augmenter le nombre de **créneaux de consultations** et de **visites à domicile** disponibles pendant cette période de fortes chaleurs. Cette démarche visait à **renforcer l'offre de soins non programmés** et à faciliter l'orientation des patients nécessitant une prise en charge en médecine générale.

Les **médecins régulateurs** ont signalé une évolution du profil des appels, avec davantage de sollicitations pour des **suspensions de déshydratation** et des symptômes liés à la chaleur. Plusieurs appelants se sont montrés **plus exigeants et parfois plus agressifs**, probablement sous l'effet des fortes températures.

Malgré cette augmentation d'activité, le **SAS 68 Libéral** est parvenu à **absorber la charge supplémentaire sans difficulté organisationnelle majeure**. Les **médecins effecteurs** sont restés disponibles en journée et une **part plus importante de conseils médicaux** a été délivrée, limitant ainsi le recours aux urgences et aux consultations lorsque cela était possible.

MERCI et BRAVO pour votre mobilisation



Canicule : les principales mesures mises en œuvre dans le Grand Est

Face à la poursuite de l'épisode caniculaire, plusieurs **mesures exceptionnelles** ont été déployées afin de garantir la continuité des soins et de soutenir les professionnels de santé.

Mesures dérogatoires pour les infirmiers libéraux

L'Ordre national des infirmiers (ONI) a activé, du **29 juin au 5 juillet 2026** (avec possibilité de prolongation), deux mesures dérogatoires

sur l'ensemble du **Grand Est** :

- possibilité pour un **infirmier libéral d'exercer simultanément avec son remplaçant** ;
- **simplification des renforts d>IDEL en EHPAD** afin de répondre plus rapidement aux besoins des établissements.

Par ailleurs, les **perfusions à domicile** peuvent être réalisées par les IDEL lorsqu'elles sont déclenchées par le **SAS**, sur **prescription médicale**.



Mobilisation de nouvelles ressources

Afin d'anticiper les besoins en ressources humaines, plusieurs leviers ont été identifiés :

- recours possible à des **professionnels de santé retraités**, notamment des infirmiers, avec un travail de recensement engagé par les CPTS ;
- constitution, au sein des **Centres 15**, d'un **vivier d'étudiants en santé** pouvant assurer des vacations d'**assistants de régulation médicale (ARM)**, après une formation obligatoire de cinq jours. Cette démarche s'inspire notamment de l'organisation déjà mise en place par le Centre 15 de Meurthe-et-Moselle.



Mobilisation des Associations agréées de sécurité civile (AASC)

Ces associations **ne sont normalement pas autorisées à réaliser des transports sanitaires**.

Dans le cadre de la canicule et le contexte particulier de la grève des transports sanitaires pré et post hospitaliers à compter du 1er juillet 2026, l'Agence Régionale de Santé Grand Est en lien avec les préfetures à autoriser à titre exceptionnel, le recours aux AASC pour certains retours à domicile depuis les établissements hospitaliers.



L'Hospitalisation à domicile : un levier de fluidification

Le recours à l'**Hospitalisation à domicile (HAD)** constitue un outil pour limiter les tensions hospitalières.

Les équipes d'HAD interviennent notamment pour sécuriser les **retours à domicile complexes**, en lien avec les IDEL du territoire.

Les **SAMU** et les **médecins libéraux** ont été encouragés à renforcer leurs sollicitations auprès des structures d'HAD pendant cet épisode

caniculaire à pour l'avenir.

Protéger les personnes fragiles face aux fortes chaleurs

La cellule régionale de coordination attire l'attention sur les risques liés aux **logements surchauffés**, dont la température peut dépasser **30 °C**, favorisant les réhospitalisations précoces des personnes vulnérables.

Les **collectivités territoriales** ont été invitées à identifier et ouvrir des **lieux de fraîcheur** accessibles à la population. En parallèle, de nombreux **EHPAD** et **résidences seniors** ont mis leurs espaces climatisés à disposition des personnes fragiles du voisinage.

Le transport des personnes dépendantes vers ces lieux demeure toutefois un point de vigilance.

Mise en œuvre de renfort dans les Centre 15

A l'image du Haut Rhin, les équipes des SAMU, SAS et l'activité de Permanence de soin en PDSA ont été renforcé avec un nombre d'appel ayant doublée par rapport à la même semaine en 2025 notamment le samedi 27 et le dimanche 28 juin.

L'ensemble de ces mesures vise à garantir la continuité des soins, à préserver les capacités hospitalières et à assurer une prise en charge adaptée de la population tout au long de cet épisode caniculaire.

Évaluation déshydratation

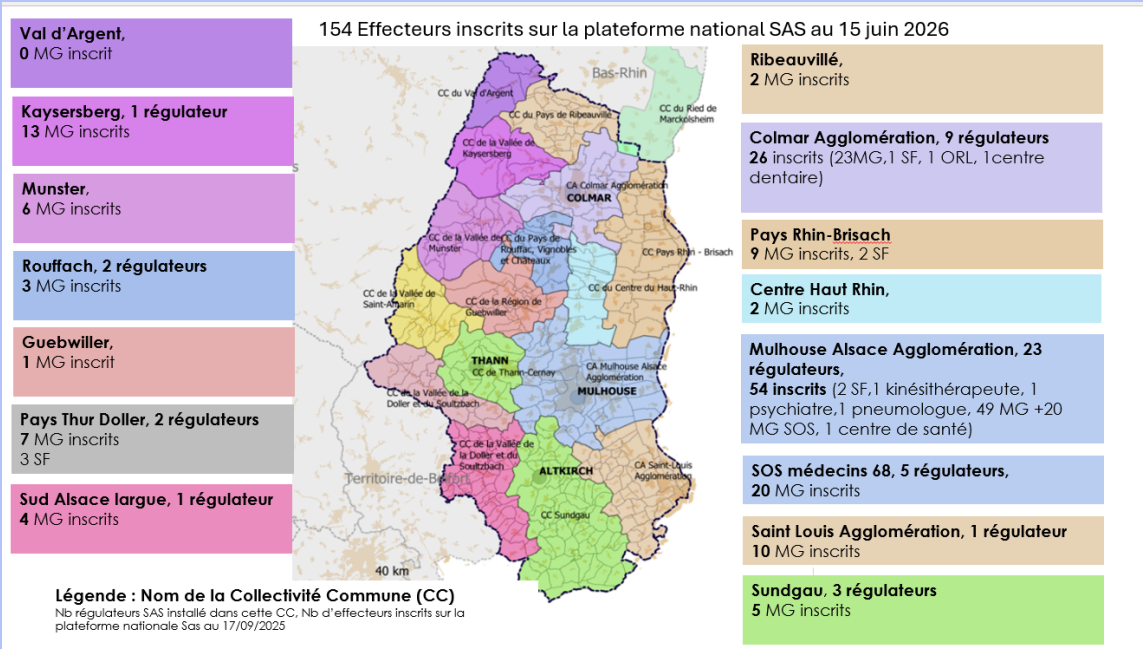
Formulaire de prescription de perfusion à domicile

Le coin effecteurs

Actuellement, **154 professionnels de santé** du Haut-Rhin participent à la plateforme nationale SAS, représentant différents métiers tels que **médecins, sages-femmes et chirurgiens-dentistes**.

Vous trouverez ci-dessous une carte de la répartition actuelle des effecteurs inscrits sur la plateforme nationale SAS.

Durant le mois de juin 2026, **309** rendez-vous ont été attribués via la plateforme nationale SAS, ainsi que **166** demandes de VAD, **368** demandes en MMG et **83** rendez-vous dentaires.



Télécharger la carte des effecteurs SAS au 15/06/2026

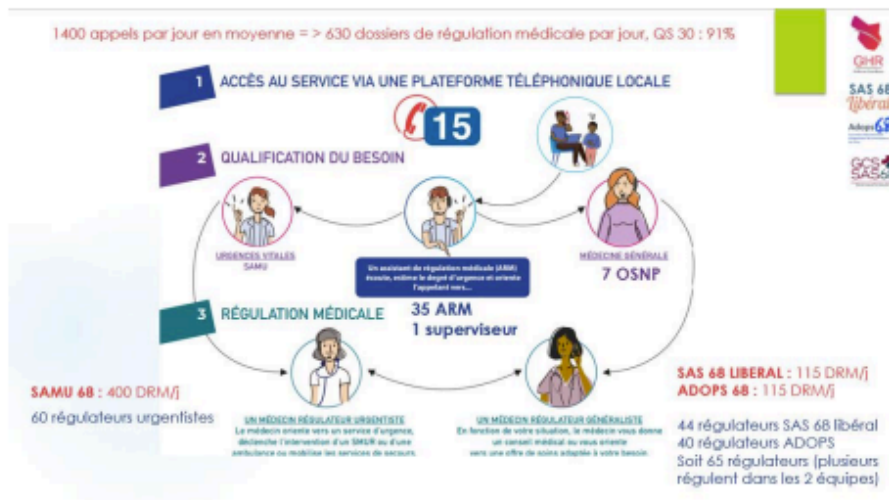
Ce livret a pour objet de fournir un support d'information à la régulation médicale au Service d'Accès aux Soins du Haut Rhin. Un apprentissage de l'utilisation des logiciels, du fonctionnement de la salle de régulation, des règles d'engagement et d'orientation des patients et des pratiques « verbales » de régulation sont nécessaires avant de débiter l'activité de régulation médicale. Ce carnet a vocation à apporter les connaissances élémentaires et complète les 4h de formation pratique.

Missions du SAS 68

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est un service à destination de la population, assurant conseil et orientation pour les besoins de soins non programmés (SNP). Ce sont des soins non prévus et demandant une réponse dans les 48h. **« Le bon soin, au bon moment »** Il organise la coordination entre la filière aide médicale d'Urgence et la filière soins non programmés, gérée par la médecine libérale sur le département du Haut Rhin. Les appels au SAS sont reçus via :

- le 15 (urgence médicale),
- le 112 (numéro d'urgence européen),
- le 116-117 (permanence des soins),
- les interconnexions avec les partenaires (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours 18, SOS Médecins, forces de l'ordre 17, 114, etc.).

Chemin de l'appel



Nouvelle version du livret d'accueil des nouveaux MRL du SAS 68 Libéral

Afin de faciliter l'arrivée des **médecins régulateurs** et de favoriser leur **prise de poste dans les meilleures conditions**, ce livret a pour objet de constituer un **support d'information** à destination des régulateurs du **SAS 68 Libéral**.

Il présente les éléments essentiels relatifs à l'**utilisation des logiciels métiers**, au **fonctionnement de la salle de régulation**, ainsi qu'aux **règles d'engagement et d'orientation des patients**. Il aborde également les **bonnes pratiques de régulation**.

Un temps d'**apprentissage** et de prise en main de ces outils et procédures est indispensable avant toute **prise de fonction en régulation médicale**.

Ce document a pour vocation de fournir les **connaissances fondamentales** nécessaires à l'activité de régulation et vient en **complément des 4 heures de formation pratique**.

N'hésitez pas à nous signaler toute erreur ou information à corriger que vous pourriez relever dans ce document, afin de nous permettre d'en assurer une mise à jour régulière.

Cliquez ici pour découvrir la nouvelle version du livret d'accueil des MRL

Le coin régulateurs

Bilan mensuel du planning de régulation :

Pour le mois de juin 2026, **39 médecins régulateurs** ont participé au planning de régulation, dont **27 médecins salariés** et **12 médecins libéraux**.

Le **nombre moyen d'heures de régulation par médecin** ayant participé au planning du SAS s'élève à **13 heures**.

Consulter le planning médical actuel

Le mot des OSNP

Pour les médecins effecteurs : n'hésitez pas à nous contacter pour nous signaler vos vacances estivales comme vos propositions d'effectuations supplémentaires.

Bonnes vacances à tous !

Désidérata septembre 2026

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le formulaire Google Forms vous permettant de déclarer vos disponibilités pour la régulation en horaire SAS pour le mois de septembre 2026.

Vous avez également la possibilité de nous transmettre vos disponibilités par mail à l'adresse suivante : contact@sas68liberal.fr, ou par téléphone au 03 89 64 70 15, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

La date limite de transmission de votre réponse est fixée au 28 juillet 2026 à 18h.

Cliquez ici pour déclarer vos desiderata du mois de septembre 2026



L'agenda

- Mardi 7 juillet 2026 :
 - présentation du SAS 68 Libéral à la CPTS de Saint-Louis
- Jeudi 9 juillet 2026 :

- COPIL SAS' Psy
- temps d'échange URPS infirmiers et autres SAS de la région

- Jeudi 23 juillet 2026 :
 - réunion mensuelle OSNP

- Vendredi 7 août 2026 :
 - réunion préparatrice éléments budgétaires AG GCS SAS 68

- Jeudi 27 août 2026 :
 - réunion mensuelle OSNP

- Jeudi 3 septembre 2026 :
 - réunion tripartite ADOPS/SAMU/SAS

- Vendredi 4 septembre 2026 :
 - réunion SAS 'Psy "recensement des effecteurs/orientation"

Vous avez une question ?

Un avis ou une idée à partager ?

Vous souhaitez recevoir les newsletters SAS' Partage dès leur sortie ?

Vous aimeriez que la prochaine newsletter parle d'un sujet particulier ?_

Contactez nous !

Prochaine parution SAS 'Partage : 10 septembre 2026

Contactez-nous

SAS 68
Libéral

**Association
SAS 68 Libéral**

20 rue du Dr René Laennec,
68100 MULHOUSE
Téléphone : 03 89 64 70 15
contact@sas68liberal.fr
www.sas68liberal.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

